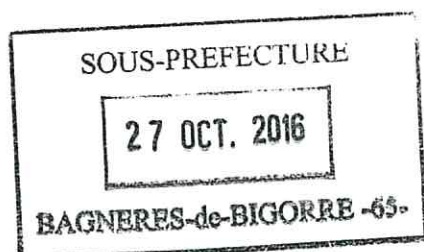


DES VEZIAUX D'AUREREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEESDELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DES VEZIAUX D'AURE

SEANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	18
En exercice	18
Présents	11
Absents	07
Procurations	05
Ayant pris part au vote	16

Date de la convocation :
13 octobre 2016Date d'affichage :
13 octobre 2016

L'an deux mille seize,

et le mercredi 19 octobre à 21h00, le Conseil Communautaire des Véziaux d'Aure, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ANGLADE, Président.

Présents : ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, DUBERNARD Alain, PETIT Maurice, VIDAL Thierry, PICHON Evelyne, TREY Jean-Claude, CHAZOTTES Michel, DUBARRY Jean-Bertrand, MALERE Hélène, GAY Eric

Absents excusés : CARREY Jean procuration à GAILHARD Christophe, SAINT PASTEUR Marcel procuration à ANGLADE Jean-Louis, LOPEZ Nathalie procuration à VIDAL Thierry, VIDALON Patricia procuration à DUBERNARD Alain, NERIN Franck procuration à MALERE Hélène, THIBAUD Yannick, DEDIEU Alain

Secrétaire de séance : DUBERNARD Alain

Objet : Projet de PLUi valant SCoT

Monsieur le Président informe son conseil de communauté, que la première phase de travail sur le SCoT est à présent terminée; le diagnostic ayant été présenté aux membres de la commission SCoT, aux personnes publiques associées et en conférence des maires. Il convient maintenant d'engager la prochaine phase de travail.

Etant donné le montage de l'appel d'offres comme suit :

- Tranche ferme : élaboration du diagnostic du SCoT
- Tranche conditionnelle 1 : Elaboration du SCoT
- Tranche conditionnelle 2 : Elaboration du PLUi valant SCoT
- Tranche conditionnelle 3 : Mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation habitat (valant PLH) dans le cas du PLUi valant SCoT

Monsieur le Président rappelle que la possibilité d'élaborer un PLUi valant SCoT a été débattue à de nombreuses occasions (conférences des maires et comités syndicaux) et que les élus du territoire ont décidé de s'engager dans cette démarche.

Monsieur le Président rappelle qu'au 1/1/2017, la communauté de communes des Véziaux d'Aure sera étendue aux 38 communes des 4 autres communautés de communes actuelles (Aure, Aure 2008, Haute Vallée d'Aure et Vallées du Louron) qui seront alors dissoutes de fait.

La délibération de prescription du PLUi de la communauté de communes des Véziaux d'Aure, en date du 29/12/2015, sera alors étendue au 1/1/2017 à l'ensemble des 47 communes de l'EPCI élargi.

Celle-ci aura la compétence PLUi et un périmètre identique à celui du SCoT. Dans ce contexte, elle prendra début janvier 2017 une délibération complémentaire à celle des Véziaux d'Aure pour prescrire le PLUi valant SCoT. Le Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron a délibéré le 13 septembre 2016 pour affermir la tranche conditionnelle 2 : animation et élaboration du PLUi valant SCoT.

Suite à cet exposé, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents de :

- Valider le positionnement du Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron quant au lancement des études du PLUi valant SCoT

Fait et délibéré en Communauté de Communes, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Jean-Louis ANGLADE

Le Président

